

(maj le 28-04-2019)

INSTRUCTION RÉGIONALE / CNDS PART TERRITORIALE ou DÉCLINAISON DES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

Responsabilisation des fédérations sportives à décliner leur propre plan de développement.

• **Pour 2019, année de transition, deux catégories de fédérations :**

- ▢ Fédérations responsabilisées à titre expérimental en 2019 (nbre de 29)
- ▢ Fédérations accompagnées pour être totalement opérationnelles en 2020 et pour lesquelles sera affectée une partie des crédits de la part territoriale classique pour 2019

DÉCLINAISON DES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

28 fédérations et le CNOSF ont fait acte de candidature auprès du CNDS/Agence pour intégrer l'expérimentation en 2019 et ont toutes été retenues

NB: pas de financement possible au niveau territorial

Comité National Olympique et Sportif Français	Fédération française Judo Ju-Jitsu Kendo et DA
Fédération Clubs Alpins Français et de Montagne	Fédération française Montagne et Escalade
Fédération française Athlétisme	Fédération française Natation
Fédération française Aviron	Fédération française Pétanque et Jeu Provençal
Fédération française Badminton	Fédération française Rugby
Fédération française Canoë-Kayak	Fédération française Sports de Glace
Fédération française Clubs Omnisports	Fédération française Surf
Fédération française Cyclisme	Fédération française Tennis
Fédération française de Kick Boxing, Muay thai et DA	Fédération française Tir à l'Arc
Fédération française d'Haltérophilie - Musculation	Fédération française Vol Libre
Fédération française Education Physique et Gymnastique Volontaire	Fédération française Volley-Ball
Fédération française Equitation	Fédération Sportive des ASPTT
Fédération française Football	Fédération Sportive et Culturelle de France
Fédération française Gymnastique	Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré
Fédération française Handball	

INFORMATION

13

Notre fédération a été retenue en 2019 pour décliner les projets sportifs fédéraux (PSF).

Nous aurons donc 2 interlocuteurs :

- Les services de l'Etat (directions départementales de la jeunesse et des sports) ;
- La Fédération Française de Natation.

Dépôt des dossiers via le « [compte asso](#) »

- **OBJECTIF 1 → Emploi CNDS**

CNDS - Objectif 1 – EMPLOI CNDS

Création d'emploi CNDS 1ère année - Demande PLURIANNUELLE (2 ans max)

Club, comité départemental, comité régional/ligue - **DATE BUTOIR 31 MAI 2019**

Public : Educateurs sportifs (diplômes requis), agent de développement

Conditions : Action demandée dans le dossier CNDS avec un objectif de pérennisation à l'issue de l'aide

Contrat : CDI + application CCN sport, temps complet, temps partiel (durée minimale légale entre 24h et 35h)

Durée de l'aide : 2 ans

Montant annuel de l'aide : 12 000€ - 12 000€ (proratisé si temps partiel jusqu'à 24 heures)

Convention emploi CNDS : Signature d'une convention pluriannuelle « EMPLOI CNDS » entre l'employeur et le Délégué Territorial du CNDS

Un emploi CNDS pourrait être mobilisé pour les associations créant un emploi avec un support de contrat de professionnalisation. Une attention particulière sera apportée pour toute création pouvant faire suite à un contrat de service civique.

Aide à la consolidation - Demande PLURIANNUELLE (2 ans max)

Club, comité départemental, comité régional/ligue - **DATE BUTOIR 31 MAI 2019**

Les emplois arrivant au terme de l'aide publique pourraient également bénéficier d'un soutien exceptionnel en vue de leur consolidation. Cette aide peut être conventionnée. D'un montant minimum de 5 000€ et **maximum de 12 000€ et pour une durée de deux ans**. Cette aide est définie après évaluation de l'impact de l'emploi sur l'activité de l'association et la réalisation des objectifs envisagés. Evaluation effectuée par le conseiller référent de la DDCS/PP ou de la DRDJSCS concernée.

Poursuite des engagements antérieurs

Club, comité départemental, comité régional/ligue - **DATE BUTOIR 31 MAI pour JUSTIFICATIFS**

Les emplois CNDS pour lesquels une convention pluriannuelle de financement a été signée antérieurement seront soutenus selon les engagements pris par les deux parties. Cette demande ne fait pas l'objet d'une saisie dans compte association.

AUCUNE AIDE PONCTUELLE à L'EMPLOI possible

- **OBJECTIF 2 → Emploi apprentissage**

CNDS - Objectif 2 – EMPLOI APPRENTISSAGE

Aide à l'apprentissage – Demande ANNUELLE

Club, comité départemental, comité régional/ligue - **DATE BUTOIR 26 JUILLET**

Une aide pourra être apportée aux employeurs de jeunes en contrat d'apprentissage dans le champ sportif et dans les conditions suivantes :

- L'association doit être éligible au CNDS,
- La subvention attribuée est pour un an maximum (pas de conventionnement)
- La formation associée doit conduire à un diplôme d'encadrement sportif éligible à l'apprentissage et figurant au code du sport,
- La subvention calculée (après aides de droit commun) devra tendre vers un coût résiduel de 300€ par mois à la charge de l'employeur,
- La subvention est plafonnée à 6 000€ par an,
- L'aide se limite aux associations qui ne seraient financièrement pas en mesure de recruter sans cette subvention.

- **OBJECTIF 3 → J'apprends à nager du 3 avril au 31 mai**

CNDS - Objectif 3 – J'APPRENDS A NAGER	
Clubs, comité départemental, comité régional/ligue, collectivités	
Durée de l'action	Les cycles se dérouleront pendant les vacances scolaires, les week-ends ou lors des temps périscolaires (cycle de 12 séances recommandées).
Type d'action	- Actions portant prioritairement sur les enfants en 6ème ne sachant pas nager et résidant prioritairement dans les zones carencées (QPV ou ZRR). Les enfants de 6-10 ans peuvent également en bénéficier, extension cette année aux enfants âgés de 4 à 5 ans - Actions portant sur l'apprentissage de la natation pour les personnes en situation de handicap
Partenariats	Favoriser l'offre de stages co-organisés : associations sportives, collectivités locales, les missions locales, maisons de quartier, MJC, centres sociaux...
Conditions de recevabilité	- 15 enfants maximum par stage - Possibilité de moduler les séances de 30 minutes à 1h en fonction du niveau, de l'âge et de la condition physique des enfants - Stages encadrés par du personnel qualifié - Stages gratuits pour les enfants - La capacité à savoir nager devra être validée par la réussite du test du Sauv'Nage, validé par le CIAA (ou d'aisance aquatique dans le cas exceptionnel du faible niveau initial des bénéficiaires) - Pour les stages d'apprentissage de l'aisance aquatique à destination des enfants âgés de 4 à 5 ans, le passage de tests en fin d'apprentissage n'est pas requis, sous réserve qu'une grille d'évaluation soit prévue par le projet.
Indicateurs	- Nombre de bénéficiaires/ nb de licences JAN délivrées - Nombre de Sauv'Nage délivrés à l'issue du stage/nb d'inscrits - Nombre de tests d'aisance aquatique
Restrictions et préconisations	- Ne pas inciter à des financements multiples sur un même territoire - Gratuité du stage

ECHEANCIER REGIONAL :

CNDS - Echancier régional		
Mardi 16 et jeudi 18 avril de 14 h à 17h et lundi 29 avril de 14h00 à 17h00 (permanences à la MRS -préinscription)	Formation compte association pour les têtes de réseau régionales + CDOS	Former à l'outil
Mercredi 27 mars / 14h30 - 17h00	1 ^{ère} réunion de la CT du CNDS	Lancer la campagne 2019 relative aux emplois et à JàN, présenter les enveloppes financières et les procédures
Mercredi 3 avril, MRS, Talence / 18h00-20h00	Liges / CR et CTR	Informier le mouvement sportif des orientations régionales et des procédures 2019
Début avril	CD, clubs	Informier le mouvement sportif départemental des orientations régionales et des procédures 2019
<u>Vendredi 31 mai (inclus)</u>	Retour des dossiers CNDS des demandes emplois, et J'apprends à nager.	NB les dossiers apprentissage seront pris au fil de l'eau jusqu'au vendredi 26 juillet. Demande étudiée à la CT attributive de fin septembre.
Juin	Instruction et concertation Services de l'Etat en charge du sport – CTS - mouvement sportif	
Juin / juillet	2 ^{ème} CT du CNDS	Proposer affectations financières pour l'emploi, le dispositif j'apprends à nager + indications financières et organisationnelles de l'enveloppe « fonctionnement »
Fin septembre	3 ^{ème} CT du CNDS	Proposer les affectations financières pour l'apprentissage + la part « fonctionnement » arrivée dans l'intervalle - Présenter le bilan de la campagne 2019
27 septembre	Services instructeurs de l'Etat – Régional et départementaux	Date limite pour l'envoi des dossiers pluriannuels dans OSIRIS
4 octobre	Services instructeurs de l'Etat – Régional et départementaux	Date limite pour l'envoi des dossiers pluriannuels dans OSIRIS

CT CNDS 27/03/19 – Nouvelle-Aquitaine

DÉCLINAISON DES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

- L'enveloppe maximale réservée aux projets sportifs fédéraux de **33,1 M€**

Démarche envisagée

- 1- Diffusion de l'information sur la campagne 2019 par les fédérations.
- 2- Dépôt obligatoire des demandes de subvention via le Compte Asso (un accès sera donné aux fédérations pour qu'elles puissent récupérer les dossiers et les instruire).
- 3- Vérification de l'éligibilité et de la complétude des dossiers par les fédérations.
- 4- Instruction des dossiers par les fédérations selon les modalités qu'elles auront fixées (niveaux national / régional / départemental).
- 5- Validation des bénéficiaires et des montants proposés au sein d'une commission, créée par les fédérations, qui garantira l'indépendance des décisions et qui veillera au respect des règles d'éthique, de déontologie et de transparence.

- ➔ Attendre les instructions de la fédération. La campagne devrait être lancée autour de mai/juin.
- ➔ Aout/septembre/octobre : gestion des états de paiement par les services déconcentrés avant mise en paiement.

CNDS – Campagne 2019



Via le Compte Asso



Service instructeur :
**Direction départementale de la
jeunesse et des sports**

Pour :

- L'emploi
- L'apprentissage
- Dispositif « J'apprends à nager »



Service instructeur :
Fédération Française de Natation

Pour :

- **Le projet sportif fédéral (en attente des orientations FFN)**
- **Part territoriale (sous réserve) :** Réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive / Promotion du « sport santé » et du « sport en entreprise » / Lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport / Développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

CALENDRIER



La campagne financière du CNDS 2019 de soutien des projets pour l'emploi et le "J'apprends à Nager" débute [le 3 avril 2019 et se poursuit jusqu'au vendredi 31 mai \(INCLUS\)](#) et jusqu'au 26 juillet pour les demandes de contrat d'apprentissage.



Concernant la part territoriale gérée par la Fédération, voici le **calendrier prévisionnel** :

- **Autour du 29 avril** : lancement d'une enquête auprès des clubs ;
- **9 mai** : diffusion infographie des grandes orientations du plan de développement ;
- **15 mai** : envoi de la circulaire d'information aux clubs, comités et ligues sur les dossiers de demandes de subventions ;
- **28 mai** : explications « comment remplir son dossier ? »
- **6 juin** : rappel du processus d'analyse des dossiers et versement des subventions ;
- **14 juin** : j-15 avant la clôture d'envoi des dossiers ;
- **30 juin** : clôture des dossiers et annonce du nombre de dossiers déposés.

Sources :

- Assemblée Générale FFN à Bordeaux le 27 avril 2019
- DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine : <http://nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article2412>